

VOS OBJECTIFS DE RÉHABILITATION

# RESTRUCTURER POUR METTRE AUX NORMES LES SURFACES HABITABLES

La mise aux normes des surfaces habitables peut nécessiter de restructurer complètement l'ouvrage, avec une redistribution des espaces. L'ajout de surfaces complémentaires à chaque niveau s'avère parfois indispensable.

## LES ATOUTS DU BOIS

Dans la majorité des cas, le faible poids du bois rapporté à ses bonnes performances mécaniques permet de rapporter des surfaces complémentaires sur la structure existante sans intervenir sur les fondations.



Des poutres métalliques horizontales sont fixées sur les murs existants et portent une extension du plancher



Des façades bois préfabriquées sont posées sur les extensions de plancher



L'aspect final du bâtiment est transformé



Les parties en orange correspondent aux surfaces ajoutées en déportant la façade de 1,50 m.

## L'EXEMPLE

Au cœur du 13<sup>e</sup> arrondissement de Paris, **deux tours jumelles se situent au cœur d'un îlot** d'un quartier résidentiel et populaire, rue Daviel. L'une abrite une résidence pour étudiants de 182 chambres, l'autre un foyer pour jeunes travailleurs de 156 chambres. Les chambres de 9 m<sup>2</sup> trop exigües et dépourvues d'équipements individuels ne répondaient plus aux normes actuelles.

Le CROUS, gestionnaire de l'ouvrage, ainsi que les élus, souhaitaient une restructuration complète permettant d'offrir des prestations de confort aux étudiants. Le maître d'ouvrage Paris Habitat et l'équipe de maîtrise d'œuvre ont relevé le défi en transformant les 338 chambres en 271 chambres pour métamorphoser ainsi cet ensemble de 15 étages.

## TÉMOIGNAGES

STÉPHANE DAUVOIS, MAÎTRE D'OUVRAGE

“ *Aucun organisme ne souhaitait financer des travaux d'ampleurs avec des chambres de 9 m<sup>2</sup> sans commodités. Il nous paraissait donc évident de faire évoluer le projet et de repenser le programme. Il était hors de question de démolir un tel édifice dans un quartier aussi dense et nous n'aurions pas eu l'autorisation de reconstruire autant de surface, ni aussi haut. Travailler sur la volumétrie du bâtiment et sa transformation était la seule solution. Face à la contrainte de ne pas toucher aux fondations, des structures légères à rapporter paraissaient particulièrement adaptées. L'équipe de maîtrise d'œuvre nous a proposé le matériau bois, ce qui nous a conquis d'emblée. Nous étions convaincus que le bois pouvait s'adapter aux contraintes incendie pour un tel ouvrage et nous n'avons eu que des satisfactions.* ”

DENIS GALLOIS, BET FAÇADE

“ *La principale contrainte du projet étant de ne pas surcharger le bâtiment existant, nous avons utilisé un matériau léger. En fin de la phase conception des façades, nous avons fait le choix de remplacer l'ossature métallique à profil à froid initialement prévue par une ossature en bois. Le bois permet de ne pas surcharger le bâtiment existant et d'améliorer considérablement la thermique du bâtiment tout en respectant une certaine inertie et le poids autorisé à rapporter. De plus, ce choix a été conforté par la simplicité de préfabrication des panneaux ossature bois, par une démarche environnementale forte et par la capacité de résistance au feu du bois.* ”

Soutenu par :



Opérateur :

